

C'EST LA RENTRÉE...

Vivre ensemble à Sonchamp



<https://sonchamp.fr/>

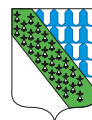
BULLETIN D'INFORMATION - SEPTEMBRE 2026 - N°439

Responsable de la rédaction : Marie-Alice Lesage, maire de Sonchamp

Comité de rédaction : E. Paolini Liard, A. Cante, G. Michel, C. Vatrinet - Suchodolski

Accueil en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h/16h-18h / Samedi 9h-12h.

Tél. 01 34 84 41 08 - mairie@sonchamp.fr



LA MAIRIE EST OUVERTE DE 9H À 12H
les samedis 5 et 19 septembre et
le 3 octobre

Laissez vos articles, petites annonces sur la boîte mail :
journal.sonchamp@gmail.com

Éditorial de Marie-Alice Lesage
Maire de Sonchamp

Place à la convivialité !

L'été s'achève doucement, les vacances touchent à leur fin, et avec elles revient le rythme de la rentrée. Une période souvent synonyme d'organisation et de nouveaux départs, mais qui reste aussi l'occasion de se retrouver, de partager et de profiter ensemble des derniers instants de douceur estivale.

C'est dans cet esprit que notre commune vous donne rendez-vous le 5 septembre pour le traditionnel Forum des associations. Ce moment incontournable permettra à chacun, petits et grands, de découvrir la richesse et la diversité du tissu associatif sonchampoïse, de rencontrer les bénévoles qui l'animent tout au long de l'année, et de trouver l'activité qui accompagnera sa rentrée.

Mais cette édition ne se limitera pas à la simple présentation des associations ! Pour prolonger la magie de l'été et fêter dignement cette rentrée, nous vous proposons un après-midi et une soirée résolument festifs :

- un apéro musical viendra mettre l'ambiance et réchauffer les échanges entre voisins et amis,
- des barbecues seront mis à disposition de tous, pour permettre à chacun de partager un repas convivial, dans la bonne humeur et la simplicité,
- et pour clôturer cette belle journée en beauté, un feu d'artifice illuminera le ciel de Sonchamp, offrant à tous un final coloré et fédérateur.

Bonne Rentrée !

Toute l'équipe de
l'école La Genetière de Sonchamp
vous souhaite une très belle année scolaire
riche en découvertes, en réussites et en sourires !

INFORMATION IMPORTANTE

Le mardi 1er septembre,
l'école sera ouverte
dès **8h20**.

Exceptionnellement tous les parents
seront accueillis dans la cour pour
rencontrer les enseignantes.

Les parents pourront ainsi prendre connaissance
des compositions des classes qui seront affichées.

Ensemble,
faisons de cette
rentrée une belle
aventure !

Merci de votre confiance et de votre collaboration.
Excellente rentrée à tous !

Quoi de Neuf
Sur le site Web
Sonchamp.fr

Dialoguez avec vos élus ...

En pied de page, cliquez sur le bouton

mairie@sonchamp.fr

Exprimez vous puis « **ENVOYER** »
pour terminer votre message.





Jean-Pascal Loy,
nouvellement élu
5^e Adjoint à la Voirie

"Sonchamp fait partie de ma vie depuis toujours. J'y ai grandi, j'y ai mes souvenirs d'enfance, et c'est tout naturellement que j'y ai construit ma vie de famille. Depuis 1988, nous vivons à La Guêpière, un lieu qui a une résonance particulière pour moi puisqu'il est le

berceau d'une branche familiale.

J'apprécie profondément le caractère rural et agricole de Sonchamp, son calme, son identité et cette proximité immédiate avec la vie économique du territoire. Mes enfants ont fréquenté l'école du village, où ils ont gardé de nombreux amis. Pour ma part, je me suis longtemps investi dans la vie associative, d'abord comme pratiquant pendant de nombreuses années, puis comme président de la section football de l'AS Sonchamp.

Aujourd'hui nouvellement retraité, l'envie d'aider et de m'engager davantage s'est imposée naturellement. Toute ma vie professionnelle s'est déroulée au service des collectivités : d'abord au sein des services techniques d'une grande collectivité des Yvelines, puis dans une entreprise spécialisée dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Spécialisé dans les VRD — voirie et réseaux divers — j'ai acquis une solide expérience que je souhaite mettre au service de la commune."

C'est dans cet esprit que j'assume désormais la fonction d'adjoint à la voirie et que je représente Sonchamp au SEASY. Mon objectif est simple : contribuer concrètement à l'entretien, à la qualité de notre environnement, avec sérieux, proximité et sens du service public.



Nicolas Barat,
Commission enfance

"Yvelinois depuis ma naissance et habitant de Sonchamp depuis près de 20 ans, je suis profondément attaché à notre commune et à son cadre de vie.

Je vis dans le hameau de Louareux avec ma famille. Père de deux garçons, dont le plus jeune est encore

scolarisé à l'école de Sonchamp, je suis naturellement sensible aux enjeux liés à l'enfance et à la jeunesse. C'est pourquoi j'ai rejoint la commission enfance afin de contribuer aux actions en faveur des jeunes de notre village.

Sur le plan professionnel, j'évolue depuis le début de ma carrière dans la commercialisation de solutions logicielles. J'apprécie particulièrement ce domaine pour son caractère innovant et la richesse des échanges humains qu'il permet. Cette expérience m'amène également à m'investir au sein de la commission communication sur les sujets liés au numérique.

À travers ce mandat, je souhaite mettre mon expérience et mon engagement au service de Sonchamp et de ses habitants afin de préserver ce qui fait la force de notre commune : un village où il fait bon vivre, tout en accompagnant son développement maîtrisé."

Extraits du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juin 2026

(adopté en séance du 11 juillet)

Le compte rendu complet est sur le site Web de la commune à la rubrique [« Votre Mairie → Le conseil Municipal → Compte-rendu »](#)

Clôture de la régie municipale

Après un rendez-vous avec la trésorerie, Madame Le Maire et les services administratifs de la mairie ont été informés que les règlements par chèque ne seraient plus possibles à partir du 1^{er} janvier 2027. Cela est dû à un manque d'agent comptable. Tous les encaissements de quelque manière que ce soit se feront par un titre de recettes envoyé au domicile du particulier. Les cautions ne seront plus acceptées.

Vote pour les tarifs périscolaires

[Retrouvez tous les tarifs à la rubrique « Périscolaire » de ce journal.](#)

Les frais augmentent chaque année (frais de personnel comme les frais annexes /électricité, nourriture...) il est donc nécessaire de réajuster les tarifs des services périscolaires.

a) Restaurant scolaire

Pour information le personnel du service de restauration est composé de :

- 6 animateurs
- 2 ATSEM Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
- 1 apprenti-e
- 2 personnes au service et au ménage.

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'appliquer une augmentation de 2% à partir du 1^{er} sept. 2026 en maintenant les tranches de quotient familial* et de maintenir le tarif à 1 euro .

**La détermination du quotient familial est effectuée en prenant en compte la totalité des revenus annuels bruts, avant abattement mentionnés sur le dernier avis d'imposition (revenus N-1) ou de non-imposition. Les pensions alimentaires perçues ou distribuées sont ajoutées ou déduites selon le cas. Les revenus versés par la caisse d'allocation familiale (hors prestations sociales liées aux enfants) sont pris en compte dans les revenus. Le montant obtenu est divisé par le nombre de parts figurant sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.*

Il est précisé que les familles ne fournissant aucun document pour le calcul du quotient se verront appliquer le tarif maximum. Dans le cas de retard dans la fourniture des documents, il n'y aura pas de rétroactivité possible.

b) Garderie

La garderie du matin mobilise 3 personnes de 7h30 à 8h30 et pour le service du soir, 5 personnes sont employées de 16h30 à 19h.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de maintenir le tarif du matin et décide d'appliquer une hausse de 2% pour la garderie du soir à partir du 1^{er} septembre 2026 . Le goûter sera à charge de la famille.

c) Quart d'heure supplémentaire

Considérant l'arrivée tardive de familles après 19h le soir, au service périscolaire et/ou au centre de loisirs, à 18h après le service de l'étude, après 16h30 si les enfants doivent être dirigés vers la garderie dans la mesure des places disponibles, le Conseil Municipal DÉCIDE d'appliquer le tarif de 15 euros par quart d'heure de retard au service périscolaire (garderie, centre de loisirs et étude) à partir du 1^{er} septembre.

d) Étude surveillée

L'aide aux devoirs aura lieu 3 fois par semaine pour toutes les classes primaires sauf le vendredi. Le Conseil Municipal décide d'appliquer aux études surveillées les mêmes tarifs que la garderie du soir.

e) Centre de loisirs

Le centre n'est pas complet. Une augmentation risquerait donc de voir diminuer le nombre d'enfants. Le Conseil Municipal DÉCIDE de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir les tarifs en vigueur pour la rentrée 2026.

Le goûter est à la charge des familles.

f) Transport scolaire

La commission jeunesse souhaite conserver la gratuité du transport scolaire, mais propose une pénalité par inscription non annulée afin de responsabiliser les familles (il est fréquent que les enfants soient inscrits au transport sans venir). Le Conseil Municipal DÉCIDE d'appliquer une pénalité de **5 euros** par absence non justifiée au transport scolaire. Le titre de recettes sera adressé à la famille directement.

g) Perte de la carte de transport

Chaque année les élèves reçoivent gratuitement une carte de transport avec photo et un gilet jaune est transmis pour la scolarité entière sans frais supplémentaire. Les services municipaux remarquent une augmentation des pertes, ce qui oblige à produire un duplicata et un gilet supplémentaire.

Le Conseil Municipal avait décidé de fixer à 20 euros le tarif du duplicata de la carte de transport et qu'en cas de perte du gilet jaune la famille devra rééquiper l'enfant à ses frais.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de maintenir ces conditions.

Vote pour les tarifs du cimetière

[Retrouvez les tarifs sur le site Web de la commune à la rubrique « Votre Mairie → Le cimetière »](#)

Le Conseil Municipal DÉCIDE pour les tarifs du funéraire d'appliquer la périodicité 2026-2030 dans les 2 cimetières communaux de Sonchamp (Le Bourg et Greffiers).

Vote pour la location de salles des fêtes

[Retrouvez les tarifs sur le site Web de la commune à la rubrique « Vie pratique → Salles Municipales »](#)

Le Conseil Municipal DÉCIDE de conserver les tarifs de la location actuels pour les habitants de Sonchamp, et d'ouvrir les locations aux extérieurs uniquement pour le week-end.

Vote pour le tarif de location de la salle du clos de l'étang

[Retrouvez les tarifs sur le site Web de la commune à la rubrique « Vie pratique → Salles Municipales »](#)

La salle est une alternative pour les personnes désireuses de se réunir après une inhumation au cimetière de Sonchamp. Le conseil municipal DÉCIDE d'ajouter la possibilité, pour les particuliers Sonchampoises, de louer la salle du clos de l'Étang, pour des réunions professionnelles.

Les titres seront envoyés par le Centre de Gestion comptable de Rambouillet directement au particulier concerné.

Les locaux seront rendus propres (la salle, l'entrée et les sanitaires) le ménage sera à la charge des particuliers.

Vote pour le tarif de location du chapiteau

[Retrouvez les tarifs sur le site Web de la commune à la rubrique « Vie pratique → Location d'un chapiteau »](#)

Le Conseil Municipal DÉCIDE de conserver les tarifs actuellement en vigueur.

Le tarif proposé inclut le montage et démontage avec la mise à disposition d'un agent communal. Les loueurs devront être présents pour ces opérations.

Pour les associations communales le prêt de la tente leur sera accordé une fois gratuitement dans l'année. Au-delà, la participation s'appliquera.

Vote pour le tarif d'adhésion à la bibliothèque

Le Conseil Municipal DÉCIDE de maintenir les tarifs, la cotisation annuelle par foyer restant fixée à 25 €.

État civil

Nous souhaitons la bienvenue à

Olivia, Noélie, Sylvie Prévost née à Rambouillet le 29 juin 2026.

Nous félicitons ses parents, Laura Quentin et Yoan Prévost

COMMUNIQUÉ

AIDES AUX COURSES



Suite à la question posée par une habitante de Sonchamp, nous rappelons que le JEUDI, la mairie met à disposition des Sonchampoises un véhicule, conduit par un membre des services techniques, pour se rendre au centre commercial Bel Air.

Ce service s'adresse aux personnes autonomes de plus de 65 ans qui ne peuvent pas s'y rendre par leurs propres moyens. Il fonctionne sur demande auprès de la mairie, qui en communique les conditions précises aux personnes intéressées.

Contactez la mairie au 01 34 84 41 08



PÉRISCOLAIRE

Le règlement intérieur

À retrouver sur le site web de la commune à la rubrique « Jeunesse → Péri-scolaire ».

La commission « Scolaire et Péri-scolaire » en collaboration avec l'équipe pédagogique a mis à jour le « RÈGLEMENT INTÉRIEUR des services péri-scolaires et extrascolaires ». Il a été approuvé par le conseil municipal du 15 juin dernier.



Les tarifs 2026/2027

À retrouver sur le site web de la commune à la rubrique « Jeunesse → Péri-scolaire → Tarif 2026-2027 ».

TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2026-2027 +2%		
T1	Repas enfant	1,00 €
T2	Repas enfant	4,38 €
T3	Repas enfant	4,49 €
Enfant apportant son repas Dans le cadre d'un PAI		2,18 €
Repas adulte enseignant		6,33 €
Repas adulte extérieur Formation ou intervenant		7,72 €
Enfant extérieur à la commune		4,60 €

TARIFS GARDERIE 2026-2027 +2%		
	MATIN	SOIR
T1	3,08 €	3,32 €
T2	3,49 €	3,71 €
T3	3,87 €	4,11 €

TARIFS CENTRE DE LOISIRS						
JOURNÉE				1/2 JOURNÉE		
Tranches	Journée	Repas sans goûter	TOTAL	1/2 Journée	Repas sans goûter	TOTAL
T1	15,38 €	4,37 €	19,75 €	7,64 €	4,37 €	12,01 €
T2	17,52 €	4,37 €	21,89 €	8,71 €	4,37 €	13,08 €
T3	20,75 €	4,37 €	25,12 €	10,32 €	4,37 €	14,69 €
HORAIRES 1/2 JOURNÉE						
Avec repas				7h30 - 13h30	12h - 19h	
Sans repas				7h30 - 12h	13h30 - 19h	

RAPPEL DES TRANCHES	
T1 →	de 0 à 8000 €
T2 →	de 8001 à 12000 €
T3 →	supérieur ou égal 12001 €
TARIFS ÉTUDE SURVEILLÉE (comme garderie du soir)	
T1	3,32 €
T2	3,71 €
T3	4,11 €
QUART D'HEURE SUPPLÉMENTAIRE Garderie, Étude et Centre de loisirs	
15 €	

La Bibliothèque

La bibliothèque a pour vocation de promouvoir le livre, la lecture et d'aiguiser la curiosité de chacun. La bibliothèque est ouverte à tous.

La consultation sur place des documents est libre. La bibliothèque vous propose une grande diversité de documents. Régulièrement, l'acquisition de nouveaux documents vient compléter la collection.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi : 14h30-18h
Vendredi : 16h30-18h30
Samedi : 10h30-12h30
Fermée le vendredi des vacances scolaires

INSCRIPTION

Pour emprunter des documents, il faut être inscrit et payer une cotisation. Une carte d'adhérent vous sera remise. Cette carte vous permettra d'accéder à notre catalogue en ligne du réseau Chemin Lisant.

MODALITÉ D'EMPRUNT

La durée des emprunts quel que soit le document est de 1 mois.

COTISATION

25 € par famille par an de date à date pour les habitants de Sonchamp ou hors commune. Le paiement s'effectue par chèque. Le paiement par PassYvelines+ est également accepté.

RÉSEAU CHEMIN LISANT

La bibliothèque de Sonchamp fait partie du réseau Chemin Lisant qui rassemble les Médiathèques/Bibliothèques de 11 communes du Sud Yvelines : Ablis, Bullion, Orcemont, Ponthévrard, Poigny-la-forêt, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp, Raizeux qui vous donne accès à une collection de documents élargie de plus de 100000 documents depuis cette mise en commun. Il n'est pas nécessaire d'adhérer à chacune de ces médiathèques, vous restez adhérent de la bibliothèque de Sonchamp. Aucun surcoût n'est nécessaire pour accéder à ce nouveau service. Vous pouvez consulter l'ensemble des documents des 10 médiathèques/bibliothèques mis à disposition au sein du réseau ainsi que toutes les informations propres à chaque bibliothèque et celles du réseau grâce portail Internet commun qui est consultable depuis chez vous grâce au code de votre carte de lecteur et de votre mot de passe à l'adresse suivante : <https://cheminlisant.opac-x.com/Sonchamp>. Vous pouvez réserver les documents de votre choix. Vous pouvez aussi le faire en sollicitant l'aide de vos bibliothécaires qui se chargeront de le faire pour vous lors de votre passage à la bibliothèque de Sonchamp. Seule exception, les documents en nouveautés dans les autres médiathèques/bibliothèques sont réservés à leurs adhérents pendant 3 mois. Passé ces 3 mois, ces documents pourront être empruntés par les adhérents des autres médiathèques/bibliothèques. Un service de navette une fois tous les 15 jours est mise en place afin d'apporter les documents réservés à la bibliothèque de Sonchamp. Un mail vous est envoyé pour vous informer de leur disponibilité. Vous disposez de 15 jours pour venir les récupérer.

Retrouvez-nous au forum des associations le 5 septembre 2026 à 14h à la salle de fêtes de sonchamp.

La navette du réseau

Prochaines navettes :
- les mardis 1, 15 et 29 septembre.

N'hésitez pas à aller visiter notre site <https://cheminlisant.opac-x.com/Sonchamp> et faire vos réservations. Celles-ci seront acheminées par la navette.



COMMUNIQUÉ PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PASS YVELINES +

<https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/le-pass-yvelines-plus-aide-financiere-des-jeunes/>

Objectif :

encourager la pratique culturelle et sportive des jeunes

C'est quoi ?

Il s'agit d'une aide financière accordée gratuitement aux jeunes pour encourager la pratique d'activités culturelles et sportives auprès d'organismes affiliés yvelinois référencés sur le site Pass Yvelines +

C'est pour qui ?

- Les collégiens boursiers et non boursiers domiciliés ou scolarisés dans les Yvelines,
- Les jeunes de 15 à 18 ans suivis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Les jeunes de 19 à 21 ans en situation précaire.

En quoi consiste l'aide financière du Département ?

Le Pass+ comprend deux porte-monnaie électroniques :

- l'un pour la pratique d'activités culturelles,
- l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les jeunes, ou leurs familles, décident eux-mêmes de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport.

Comment s'inscrire au dispositif ?

L'inscription est entièrement dématérialisée : connectez-vous sur : <https://www.passyvelinesplus.fr/>

Rendez-vous sur le site pour savoir comment l'utiliser.



RAPPEL STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE La Genetière Sonchamp

Dans le cadre de la sécurité des élèves et en collaboration avec la Mairie de Sonchamp, nous vous remercions de respecter les règles de stationnement aux abords de l'école.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE STATIONNER :



Sur le rond-point situé à coté de l'école.



Devant les accès et aux abords immédiats de l'établissement.



Sur les places réservées aux personnes en situation de handicap, sauf si vous êtes titulaire d'une autorisation.

→ Nous vous invitons à utiliser les places de stationnement autorisées, situées à proximité de l'école. Elles permettent de déposer et de récupérer les enfants en toute sécurité, tout en garantissant une circulation fluide pour l'ensemble des usagers. A cet effet, pendant cet été, les services techniques ont procédé à des marquages au sol pour mieux identifier les places de stationnement.

La sécurité des enfants est l'affaire de tous.
Grâce au respect de ces règles et à la vigilance de chacun, nous contribuons ensemble à des entrées et sorties d'école plus sereines.

Merci de votre compréhension, de votre civisme et de votre coopération.

La Mairie de Sonchamp & l'équipe de l'École La Genetière

RAPPEL DES HORAIRES	
École La Genetière - Sonchamp	
MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE	
	ACCUEIL DU MATIN Arrivée des élèves 8h20 à 8h30
	DÉBUT DES COURS 8h30
	FIN DES COURS (MATIN) 12h00
	ACCUEIL DE L'APRÈS-MIDI Arrivée des élèves 13h50 à 14h00
	REPRISE DES COURS 14h00
	FIN DE LA JOURNÉE 16h30

Le respect des horaires est essentiel pour le bon déroulement de la journée scolaire et la réussite de tous les enfants.
Merci de votre ponctualité et de votre coopération !

ÉCOLE LA GENETIERE - SONCHAMP



Réservation en ligne sur MyBrocante.fr
<https://www.mybrocante.fr/m/9478>

C'est reparti pour la 32^e édition de notre brocante **sous réserve d'une mobilisation bénévole suffisante !**

Les inscriptions ouvriront le 5 Septembre 2026 à 12h
Comme d'habitude, toujours priorité aux habitants de Sonchamp jusqu'au 19 Septembre.

Pour rappel et mémoire :

- Lors de votre inscription, n'oubliez pas l'attachement en ligne d'un justificatif d'identité lisible !
- Retrouvez l'ensemble de vos informations sur votre espace privé MyBrocante
- Règlement de la brocante téléchargeable sur le site d'inscription.
- Téléchargement de votre pass avec vos emplacements la veille du jour de la brocante.
- L'expéditeur des mails que vous recevrez via MyBrocante sera nommé « Equipe MyBrocante » ou éventuellement « Brocante.Sonchamp@gmail.com ». Pensez à vérifier vos spams.

Règlement de votre réservation :

- Le chèque est à libeller à l'ordre « Association Jumelage Sonchamp » et à envoyer à l'adresse suivante : Mr J Dufour - 47 rue de la Droue - 78120 Sonchamp.
- Seule une réservation complètement réglée valide définitivement votre inscription.

Un doute ? une question ?

- Contactez-nous sur brocante.sonchamp@gmail.com ou au **0607174662** ou venez nous voir au **Forum des associations le 5 Septembre 2026 de 14h à 18h**

BÉNÉVOLAT

Afin que la brocante puisse perdurer et continuer à faire rayonner notre village, **rejoignez nous sans attendre, inscrivez vous dès maintenant** en envoyant vos coordonnées à jumelage.sonchamp@gmail.com ou brocante.sonchamp@gmail.com afin que nous puissions.

Réunion de statut bénévolat et de décision de préparation de la brocante le **4 sept 2026 à 20h salle des associations.**

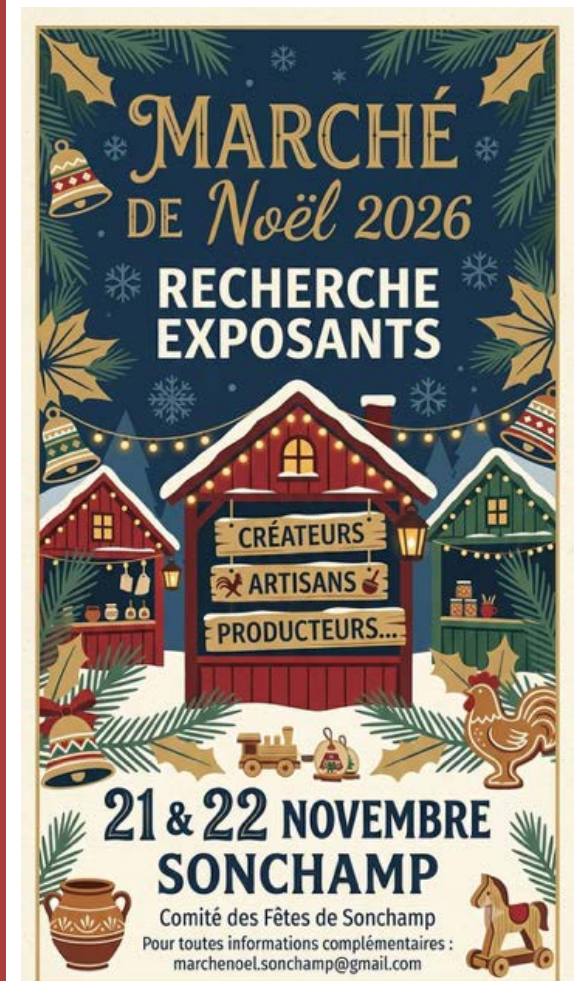
Sans vous, nous ne pourrions rien !

Le bureau de l'Association

COMMUNIQUÉ REMERCIEMENTS APRÈS DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « SONCHAMP NAUTIC MODEL'CLUB »

Mme le Maire remercie l'Association « Sonchamp Nautic Model'Club », présidée par Pascal Joly, pour le don à la commune de deux coupes, l'une correspondant au Challenge Hautage (ancien président de l'entreprise Mapegaz, anciennement implantée à la Hunière) et l'autre au prix Gilbert Turrel, ancien président de l'Association. Ces coupes seront exposées dans la salle du Conseil.

Mme le Maire remercie aussi l'association pour le transfert de ses fonds résiduels. Ils seront comme demandés affectés à la restauration de la chapelle de Greffiers.



Agenda et petites annonces

Les prochains rendez-vous !

Lundi 31 août de 9h à 12h
**CENTRE DE LOISIRS/
PORTES OUVERTES**

(Maison de l'Enfance)

Présentation du Périscolaire et découverte des locaux

Mardi 1^{er} septembre 8h20
RENTREE SCOLAIRE

Vendredi 4 septembre 20h
**RÉUNION DE PRÉPARATION
POUR LA BROCANTE**

Salle des associations. **Venez nombreux !**

Samedi 5 septembre
14h FORUM DES ASSOS
dans la salle des fêtes.

Soir FÊTE DU VILLAGE
Apéro, barbecue et feu
d'artifice

au bord de l'étang du Paradis.

Dimanche 20 septembre
à partir de 10h
JOURNÉE DU PATRIMOINE
Débroussaillage autour des
glacières de Sonchamp
avec Sonchamp environnement®



Le saviez-vous ?

Ces glacières datent de la deuxième partie du 19^e siècle et servaient à entreposer la glace prélevée dans l'étang du parc du château. Durant l'été suivant, cette glace était utilisée pour maintenir les aliments au frais. L'ancêtre du réfrigérateur...



JOURNÉES DU PATRIMOINE 2026

Dimanche 20 septembre à Sonchamp
Rendez-vous **à partir de 10h** devant les **glacières du Bois de la Folie**, munis de gants, sécateurs ou cisailles si vous en avez, afin de couper les nombreux rejets d'arbres, les ronces et le lierre qui commencent à envahir le site !

Ensuite, pour ceux qui le souhaitent, nous pique-niquerons sur place.

Accès par la rue des clos.

À 5 minutes à pied du point de stationnement.

**SUIVEZ
L'ACTUALITÉ
DE SONCHAMP
EN TEMPS RÉEL
AVEC ILLIWAP
SUR VOTRE
TÉLÉPHONE**



Sans inscription
Téléchargement gratuit



L'office national des forêts vous propose de découvrir l'envers du décor avec **Tous en forêt !** Partez en balade accompagné des forestiers qui préservent les forêts de l'Ouest francilien au quotidien. **Ces événements sont gratuits mais sur inscription.**

Deux points de rendez-vous en forêt domaniale de Rambouillet :

- A l'Étang d'Or - devant Huttopia
- Au Poteau des Mares Gautier - Saint-Léger-en-Yvelines

Inscription

my.weezevent.com/tous-en-foret-2026-foret-domaniale-de-rambouillet

Un point de rendez-vous en forêt domaniale de Dourdan :

- Carrefour de Nemours

Inscription

my.weezevent.com/tous-en-foret-foret-domaniale-de-dourdan

La parade amoureuse du cerf



LE SPECTACLE DE LA NATURE

L'Espace Rambouillet, un cadre exceptionnel pour découvrir la parade amoureuse du Cerf au début de l'automne et entrer dans la vie intime du roi de la forêt.

À partir du 5 septembre jusqu'au 4 octobre 2026

Venez observer ce majestueux animal pendant sa période de reproduction.

Chaque année sur des zones spécifiques appelées, « places de brame » quelques grands mâles retrouvent les hardes de biches et s'adonnent au brame. Par leurs cris gutturaux (raires), les cerfs dominants défendent leur territoire des autres « mâles coiffés » (porteur de bois), parfois jusqu'au combat pour pouvoir s'accoupler avec les biches.

En cette période, les mâles en rut après leur parade, couvrent les femelles. Elles donneront naissance avant l'été à des petits faons.

Grâce à cette visite exceptionnelle vous découvrirez les secrets du cerf, roi de nos forêts.

INFORMATIONS PRATIQUES

Espace Rambouillet
Route du coin du bois - 78120 SONCHAMP
www.espacerambouillet.fr



**Espace
Rambouillet**
PARC FORESTIER ET ANIMALIER

